

NOTE DE POLITIQUE

LA MISE EN PLACE DU TAXE CARBONE EN TUNISIE

LE CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le changement climatique constitue un défi mondial, ayant des répercussions profondes sur l'économie, la société et l'environnement. Les gaz à effet de serre (GES) – notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O) – sont les principaux responsables de ce phénomène. Ces gaz, générés en grande partie par les activités humaines telles que la combustion des énergies fossiles, l'agriculture intensive, la déforestation et les processus industriels, emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère, provoquant une augmentation des températures globales.

L'impact économique du changement climatique est particulièrement préoccupant pour le budget de l'État. Les pertes de récoltes dues à des conditions météorologiques extrêmes, les dommages aux infrastructures et les coûts croissants des mesures d'adaptation et de résilience imposent un lourd fardeau financier. En Tunisie, ces phénomènes ont des répercussions directes sur les ressources en eau, la productivité agricole et la biodiversité, exacerbant les problèmes de sécurité alimentaire et d'approvisionnement en eau. En outre, les zones côtières, où se concentre une grande partie de la population et des infrastructures économiques, sont particulièrement vulnérables à la montée du niveau de la mer et à l'érosion, nécessitant des investissements coûteux en infrastructures de protection.

Les dépenses publiques liées à la santé augmentent également en raison de la multiplication des maladies associées à la chaleur et à la pollution de l'air. Les coûts pour le système de santé, associés aux impacts directs et indirects du changement climatique, constituent un autre poste de dépenses considérable pour l'État.

Face à ces défis, il est crucial de mettre en place des politiques efficaces pour réduire les émissions de GES et atténuer les effets du changement climatique. L'introduction de la taxe carbone en Tunisie s'inscrit dans cette démarche, visant à internaliser les coûts environnementaux des activités économiques et à encourager une transition vers des pratiques plus durables.

Cependant, l'implémentation de cette taxe doit être soigneusement planifiée et évaluée pour maximiser ses bénéfices environnementaux et minimiser ses impacts socio-économiques négatifs.



LES TEXTES JURIDIQUES :

Evaluation	Services/ Outils/ Procédures	L'institution	Article	Texte
<p>Texte répond aux exigences internationales (+) Absence de stratégie et de techniques répondant à ces exigences et à un environnement sain. (-)</p>	<p>Surveillance de la Qualité de l'Air/ Maintenance des systèmes de ventilation, contrôles de la qualité de l'air pour assurer un environnement sain, sécuritaire et agréable pour tous les occupants.</p>	<p>Le président de la république/ gouvernement/ ministère de de l'environnement /ministère de la santé/ ministère des finances</p>	<p>Art. 22 - L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie digne. Art. 47 - L'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la protection du milieu. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement. Art. 43 - Tout être humain a droit à la santé.</p>	<p>Constitution</p>
<p>Application de la taxe carbone d'une manière implicite (+) L'insertion de cette taxe n'est suffisante. (-)</p>	<p>Plus de contrôle Insertion de mécanisme d'ajustement carbone.</p>	<p>Gouvernement Ministère des finances Administration fiscale L'administration de douane.</p>	<p>Loi de finance n°113 du 11 décembre 2023, pour l'année 2024. Article 51</p>	<p>Lois organiques/ ordinaires</p>
				<p>Décisions</p>
				<p>Circulaires</p>
				<p>Jurisprudences</p>



EXPLICATION DES CAUSES :

Evaluation	Les problématiques	Les solutions
Législatif	<ul style="list-style-type: none"> ● Des textes juridiques flous et non uniformes. ● Manque des lois d'application ● Un manque de clarté des solutions juridiques. 	<p>□ adoption des solutions claires et les inclure dans des textes juridiques uniformes pour garantir leur</p>
Fiscale	<p>□ absence d'une taxe conforme aux engagements internationaux.</p>	<p>Mettre en œuvre □ application de taxe d'ajustement carbone .</p>
Économique	<p>Des dépenses exorbitantes engagées par □ Etat pour faire face aux catastrophes naturelles et leurs impacts (la sécheresse qui est devenue un problème révélant un avenir terrifiant en Tunisie/ la mise en place des hôpitaux pour les maladies</p>	<p>Mettre en place des mécanismes économiques efficaces, afin de permettre à □ Etat d'éviter ces dépenses.</p>
Environnementale	<p>Les êtres humains sont exposés à des problèmes de santé à cause des dangers et des risques de changement climatique.</p>	<p>□ adoption des solutions qui ont pour objectif de protéger □ être humain contre tous les risques du CC auxquels il est exposé.</p>



LES RECOMMANDATIONS :



1. Systèmes d'échange de quotas d'émission

Ce système fixe un plafond sur le total des émissions autorisées et distribue ou vend des quotas d'émission aux entreprises. D'où les entreprises peuvent acheter et vendre ces quotas selon leurs besoins.

Le SCEQE s'applique principalement au secteur industriel. Ce système est lancé par l'UE en 2005 et qui a constitué le plus grand marché au monde. Ce système d'échange de quotas d'émission engendre une complexité et des coûts administratifs. En effet, la mise en place et la gestion des systèmes d'échange de quotas d'émission peuvent être complexes et coûteuses. En plus, les prix des quotas peuvent fluctuer, rendant difficile pour les entreprises de planifier à long terme. En outre, l'allocation gratuite des quotas peut être perçue comme injuste et peut ne pas encourager suffisamment la réduction des émissions.



2. Un mécanisme mixte qui englobe les taxes directes et les marchés d'échanges de quotas

Ce mécanisme consiste à combiner entre une taxe fixe sur une partie des émissions et le système d'échange de quotas pour une autre partie.

Le mécanisme mixte cause une complexité accrue car il peut augmenter la complexité administrative et réglementaire. Il peut y avoir également des incohérences et des chevauchements entre les différents systèmes, rendant la politique moins efficace.

3. Des taxes sectorielles :



Cette taxe consiste à imposer certains secteurs spécifiques ou des types de carburant fossiles. Tels que les taxes sur l'essence ou le diesel afin de réduire les émissions du secteur de transports, et les taxes sur le charbon afin de cibler les émissions de centrales à charbon.

Les taxes sectorielles spécifiques fragmentent les efforts. En ciblant certains secteurs, ces taxes peuvent manquer des opportunités de réduction des émissions dans d'autres secteurs. En outre, les taxes spécifiques peuvent entraîner des distorsions de marché, où certains secteurs sont désavantagés par rapport à d'autres.

4. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)



Le règlement 2023/956 du parlement européen et du conseil du 10 mai 2023 établissant un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

C'est une taxe prélevée au moment du dédouanement des marchandises. Le MACF s'applique aux secteurs du ciment, de fer, de l'acier du fer, de l'aluminium, aux engrais, à l'électricité et à l'hydrogène. Et la commission européenne propose que le nombre de secteurs couverts puisse s'étendre comme au demeurant celui du SEQUE qui devrait prochainement s'appliquer au secteur du transport maritime et au traitement des déchets.

Le MACF oblige les importateurs de produits étrangers d'acquiescer des certificats MACF à hauteur des émissions de GES générées par la production des marchandises con-

5. Tarification implicite du carbone



Cette tarification inclut des réglementations et des normes qui imposent des coûts indirects sur les émissions de carbone, comme les normes d'efficacité énergétique ou les normes d'émissions pour les véhicules.

Ce mode de tarification manque de transparence. Les coûts engendrés peuvent être moins transparents pour les consommateurs et les entreprises. Également l'efficacité est variable étant donné que les réglementations et les normes peuvent être moins efficaces que les prix explicites du carbone pour réduire les émissions de manière économique.



LE CHOIX OPTÉ :

La taxe carbone peut prendre plusieurs formes et être appliquée de différentes manières selon les objectifs politiques, économiques et environnementaux de chaque pays. L'objectif commun est de réduire les émissions de GES en intégrant le coût environnemental dans les décisions économiques.

Le choix du MACF est bénéfique car :

L'adoption de ce mécanisme peut pousser les industries tunisiennes à moderniser leurs processus de production pour les rendre plus écologiques et plus efficaces sur le plan énergétique. Par la suite, assurer une continuité des échanges commerciaux avec l'UE, qui est un partenaire économique crucial pour la Tunisie. Les entreprises seront incitées à investir dans la recherche et le développement pour trouver de nouvelles solutions et technologies qui réduisent les émissions de carbone. Cela peut également ouvrir des opportunités pour le développement de nouveaux secteurs économiques axés sur la durabilité et des technologies vertes.

Les efforts de conformité au MACF peuvent rendre la Tunisie plus attractive pour les investissements étrangers, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables et des technologies propres. En effet, elle exige des investissements dans des technologies et des processus de production plus propres, ce qui peut entraîner des coûts initiaux importants d'un côté. De l'autre côté, elle offre la possibilité de se positionner en tant qu'acteurs responsables et respectueux de l'environnement sur le marché international, répondant ainsi à une demande croissante des consommateurs pour des produits durables.

Pour résumer, ce mécanisme garantit la proximité avec l'Europe, le riche réservoir du capital humain et l'intégration du secteur privé dans les chaînes de valeur mondiales...

LES CONTRIBUTEURS :

- Yasmine Neji
- Rim Elgharbi
- Mouna Elloumi
- Sonia Achour